

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2024

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	21	7

Vote
A l'unanimité Abstention : 5 Pour : 23 Contre : 0

Le 14 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 1^{er} mars 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 1^{er} mars 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 21 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE		X	OLIVIER PETIT
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X	MARYSE BETOUS	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE		X	MARIE THERESE JOUTEL	VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE		X	MARTINE CARABY
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE		X	JEAN CHARLES PEUDEVIN	CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER		X	ERIC DUPERRON
LOUVET	ISABELLE		X						

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2024-18
RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES
EXERCICE 2024 - BUDGET PRIMITIF 2024

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 29 février 2024 ;

Considérant que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a lors de sa réunion en date du 11 janvier 2024 procédé au débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que le projet de budget 2024 a été préparé en prenant en compte les principes exposés dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB) ;

Considérant que le budget primitif (BP) 2024 a été présenté puis validé par la Commission Finances lors de sa séance du 29 février 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire et de Monsieur Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances ;
Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget primitif pour l'année 2024 tel que présenté ci-après ;
- d'approuver le vote au chapitre pour le Fonctionnement et le vote au chapitre et à l'opération pour l'Investissement ;
- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé ;
- d'autoriser M. le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires.

Dépenses	BP 2024		
	Réelles	Ordre	Global
Fonctionnement	5 923 989,00 €	770 518,00 €	6 694 507,00 €
Investissement	3 891 840,11 €	500 080,00 €	4 391 920,11 €
	9 815 829,11 €	1 270 598,00 €	11 086 427,11 €
Recettes	BP 2024		
	Réelles	Ordre	Global
Fonctionnement	6 694 427,00 €	- €	6 694 427,00 €
Investissement	3 121 402,11 €	1 270 518,00 €	4 391 920,11 €
	9 815 829,11 €	1 270 518,00 €	11 086 347,11 €



Pour copie conforme au registre
Le 15 mars 2024

Le Maire,
Bruno GUILBERT